

CANDIDATS.FR

Logiciels Libres et
Libertés numériques



Cahier élections cantonales 2011

Logiciels libres et standards ouverts :

Enjeux pour les collectivités



Enjeux pour les collectivités, en bref...

« Les services de l'État utilisent souvent des logiciels dont le code source n'est pas disponible, ce qui leur interdit de faire corriger les erreurs que les fournisseurs refusent de corriger eux-mêmes ou de vérifier l'absence de défauts de sécurité dans des applications sensibles. Les services de l'État utilisent parfois sans le savoir des logiciels qui transmettent en secret des informations a priori confidentielles à des sociétés ou organismes étrangers. Or, les modèles économiques de l'industrie du logiciel et des télécommunications développés par le marché sont fondés en grande partie sur l'appropriation d'une clientèle et la valorisation exponentielle des profils d'utilisateurs. Ces modèles économiques favorisent des stratégies d'incompatibilité, de secret industriel, d'obsolescence programmée et de violation des libertés individuelles. Si l'État français ne peut prétendre éliminer par la loi ces tendances de fond en raison du caractère transnational des réseaux de communication, il peut néanmoins favoriser le développement sur le sol français d'une société de l'information respectueuse des libertés publiques, de la sécurité du consommateur et de la concurrence, et espérer jouer un rôle précurseur en Europe et dans le monde. »

Extrait des motifs d'une proposition de loi de députés PS de 2000¹, reprise en 2002 par des sénateurs UMP² proposant de généraliser l'utilisation du Logiciel Libre au sein de l'État.

Les Technologies de l'information et de la communication (TIC) prennent une place croissante dans notre société. Les collectivités locales les utilisent de plus en plus en interne, mais aussi, et c'est là un point essentiel, dans le cadre de la mise en place de l'**administration électronique**.

L'un des enjeux majeurs de l'administration électronique est l'utilisation de technologies interopérables, c'est-à-dire capables de communiquer avec d'autres technologies, existantes ou futures. C'est d'ailleurs ce qui a conduit l'État à publier le Référentiel général d'interopérabilité qui préconise l'utilisation de standards ouverts au sein de l'État et des collectivités locales.

Les standards ouverts sont en effet le meilleur moyen pour garantir l'accessibilité des données et leur pérennité dans l'espace et le temps, en toute indépendance, sans favoriser le maintien ou l'émergence de monopoles reposant sur la mise en captivité de l'utilisateur.

Une collectivité qui utilise des standards ouverts aujourd'hui est sûre que les citoyens pourront accéder demain aux documents qu'elle publie, quelles que soient les stratégies des acteurs du marché du logiciel.

D'autres enjeux pour les collectivités sont la maîtrise des coûts, la sécurité informatique, l'aide au développement d'une économie créatrice d'emplois locaux et la réduction de la fracture numérique.

Les pages qui suivent ont pour but de vous éclairer sur ces enjeux et de mettre en valeur les opportunités offertes par le Logiciel Libre pour y répondre. Vous y trouverez également des clés pour la mise en œuvre de projets Logiciel Libre.

1 <http://www.assemblee-nationale.fr/11/propositions/pion2437.asp>

2 <http://www.senat.fr/leg/pp102-032.html>

Sommaire

Enjeux pour les collectivités, en bref.....	2
Introduction.....	4
Qu'est-ce que le Logiciel Libre ?.....	4
Faits et chiffres.....	5
Standards ouverts et interopérabilité.....	6
Définitions.....	6
Atouts pour une stratégie d'informatique durable.....	7
Des atouts pour la société.....	8
Réduire la fracture numérique et développer les usages.....	8
Logiciel Libre, enseignement et citoyenneté à l'ère numérique.....	8
Exemples d'initiatives de collectivités.....	9
Mener un projet Logiciel Libre.....	10
La mutualisation, un multiplicateur de retour sur investissement.....	10
Accompagnement et sensibilisation, facteurs clés de succès.....	10
Guide pratique de la DGME à l'usage des collectivités.....	11

Introduction

Qu'est-ce que le Logiciel Libre ?

Un logiciel libre est un logiciel qui peut être utilisé, modifié, copié et redistribué librement, le (ou les) auteur(s) du logiciel ayant décidé de donner ces droits à tous les utilisateurs.

La notion de Logiciel Libre a été formalisée au début des années 1980. Des chercheurs attachés au modèle de développement collaboratif et à la culture de publication scientifique – qui était alors la norme en informatique – ont décidé de sécuriser juridiquement leurs pratiques et leurs travaux. Ils ont rédigé des licences s'appuyant sur le droit d'auteur pour partager leurs logiciels avec l'humanité entière.

Au fil du temps, et grâce au développement d'Internet, cette approche du développement logiciel s'est propagée, sans doute parce qu'elle est valorisante pour celui qui y participe, qu'elle permet de mutualiser les ressources, et bien sûr parce qu'elle produit des logiciels de qualité accessibles pour la plupart gratuitement via Internet.

Aujourd'hui, le mouvement du Logiciel Libre est **un phénomène de société** à part entière. Des millions d'utilisateurs (particuliers, ONG, entreprises, administrations...) à travers le monde exercent les libertés associées au Logiciel Libre ; **une offre de qualité** résultant de leur coopération via Internet existe, associée à **une économie de services dynamique**. Les acteurs de cette économie concurrencent vivement les acteurs dominants de l'informatique propriétaire comme Microsoft.

Des logiciels comme le noyau Linux, le navigateur Firefox ou la suite bureautique OpenOffice.org sont des exemples connus de logiciels libres populaires, installés couramment en entreprise ou chez les particuliers. Le bon fonctionnement d'Internet repose, lui, sur des logiciels libres depuis son origine, tout comme ceux de salles de marchés (BNP Paribas ou encore la bourse de Londres ont migré récemment) et d'avions (Rafale, A380). On trouve aussi du Logiciel Libre dans de nombreux périphériques électroniques domestiques comme la Freebox, la Neufbox, la Livebox, dans des guichets automatiques, des téléphones mobiles, des assistants personnels (PDA)...

Partout dans le monde, des pans entiers des systèmes d'information, d'entreprises, d'États et de collectivités basculent vers les logiciels libres. Les entreprises du secteur se rémunèrent sur le support, la formation, l'intégration, le conseil et la spécialisation de briques génériques. Les organisations utilisatrices adhèrent au modèle pour la qualité, mais aussi car le Logiciel Libre permet plus d'indépendance et une meilleure maîtrise des coûts de maintenance et de développement interne.

Ceci étant, si tout le monde est libre de faire des affaires sur les services associés, de réduire ses coûts, d'améliorer sa productivité grâce à lui, le Logiciel Libre demeure un bien commun, un bien non marchand. Cette nature particulière en fait évidemment un outil de choix pour œuvrer à la réduction de la fracture numérique.

Le Logiciel Libre présente des avantages considérables pour la réduction de la fracture numérique, tant du point de vue de la collectivité qui peut mettre en œuvre des projets de plus grande ampleur, que pour la diffusion des TIC auprès de l'ensemble des citoyens. C'est aussi un formidable vecteur de diffusion de la connaissance scientifique. C'est sans doute pourquoi le projet GNU – projet phare du Logiciel Libre – a été classé Trésor du Monde par l'UNESCO et pourquoi Richard Stallman, l'un des rédacteurs de la licence Logiciel Libre la plus populaire – la GNU GPL –, aime définir le Logiciel Libre en trois mots : « *Liberté, Égalité, Fraternité* ».

Faits et chiffres

- La somme des logiciels libres de qualité raisonnable correspond à un investissement de **12 milliards d'euros**. Ceci représente au minimum **131 000 personnes chaque année**, ou une contribution annuelle de 800 millions €, dont **la moitié** provient de développeurs basés **en Europe**. En terme de services, la part du libre représente **32% du marché** des services dans l'informatique en 2010³.
- Le chiffre d'affaire du Logiciel Libre en France pour l'année 2009 était de **1,5 milliard d'euros**⁴ et devrait progresser d'ici à 2012 de plus de 16%⁵. La France est le premier marché du Logiciel Libre en Europe⁶.
- En 2010, plus de **90% des responsables des administrations** françaises considèrent le Logiciel Libre comme un facteur d'innovation⁷.
- **90% des entreprises innovantes** citent au moins une technologie libre ayant joué un rôle important dans leur innovation, tandis que **63% des entreprises** innovantes utilisent majoritairement des solutions libres⁸.
- **14% des entreprises** d'au moins 10 salariés possèdent un système d'exploitation libre (contre 12% en 2008), et la moitié des entreprises de plus de 2 000 salariés utilisent un système libre⁹.
- En 2008, l'administration française a consacré **13% de son budget informatique** soit **930 millions d'euros** à des développements ou des plateformes libres, charges de personnel incluses. Avec une croissance moyenne de 13% par an, cette part devait atteindre 16% en 2010¹⁰.

3 « The impact of Free/Libre/Open Source Software on innovation and competitiveness of the European Union », janvier 2007 – <http://ec.europa.eu/enterprise/ict/policy/doc/2006-11-20-flossimpact.pdf>

4 Chiffres PAC <http://www.lemagit.fr/article/bureautique-mysql-oracle-developpement-sgbd-etude-support-openoffice-open-source-ingres/3802/1/open-source-marche-francais-depasse-les-milliard-euros/>

5 Etude Markess : <http://www.zonebourse.com/informations/actualite-bourse/Analyse-sectorielle-Logiciels-informatiques--13293643/>

6 PAC : https://www.pac-online.com/pac/pac/live/pac_france/global/presse/communiqu%C3%A9_de_presse/index.html?lenya.usecase=show-rapport&document=pac_sitsi_reports/press_release/fr_pr_10_logiciel_libre&xsl=press_release

7 Markess International : <http://www.publi-news.fr/data/07102010/07102010-092011.html>

8 Etude Salon solutions Linux, 2010 : <http://www.april.org/fr/innovation-90-des-entreprises-innovantes-francaises-utilisent-du-logiciel-libre>

9 Etude INSEE de mars 2009 : <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1228/ip1228.pdf>

10 Etude Markess international, octobre 2008 (voir supra).

Standards ouverts et interopérabilité

Les standards ouverts et l'interopérabilité sont un enjeu technologique majeur. Ils offrent à ceux qui les mettent en œuvre l'indépendance vis-à-vis des fournisseurs de solutions logicielles. De plus, ils sont une garantie d'accessibilité et de pérennité des données :

- accessibilité par tous les publics, notamment grâce aux logiciels libres ;
- pérennité des données, dont le format ne dépend pas d'une version précise d'un logiciel donné.

L'autonomie dans la maîtrise des systèmes d'information et les enjeux liés à l'interopérabilité sont les premières motivations des administrations et collectivités ayant fait le choix du Logiciel Libre.

Définitions

● Interopérabilité

Un logiciel est dit interopérable lorsqu'il a la capacité de fonctionner avec n'importe quel logiciel existant ou futur. Pour cela, ses interfaces¹¹ doivent être intégralement connues, de la même manière que pour parler une langue il faut en connaître le vocabulaire et la grammaire.

Il convient de distinguer **interopérabilité** et **compatibilité**. Pour faire simple, on peut dire qu'il y a compatibilité quand deux produits ou systèmes peuvent fonctionner ensemble, et interopérabilité quand on sait pourquoi et comment ils peuvent fonctionner ensemble. Autrement dit, on ne peut parler d'interopérabilité d'un produit ou d'un système que si on en connaît intégralement toutes les interfaces¹².

Les standards ouverts sont un moyen de garantir l'interopérabilité.

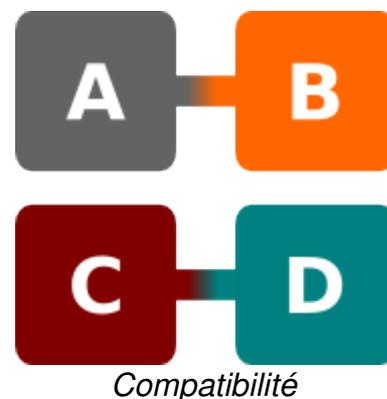
● Standard ouvert

L'article 4 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour « la confiance dans l'économie numérique » définit ainsi le terme de « standard ouvert » :

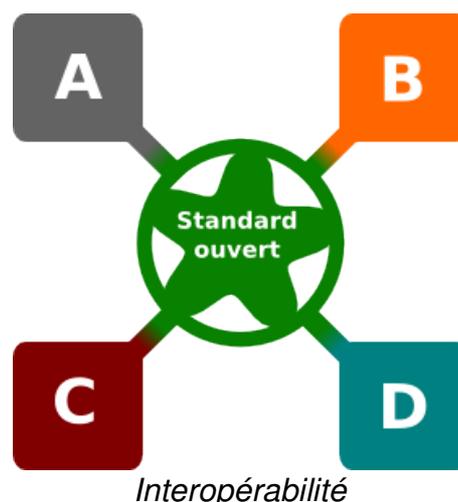
« On entend par standard ouvert tout protocole de communication, d'interconnexion ou d'échange et tout format de données interopérable et dont les spécifications techniques sont publiques et sans restriction d'accès ni de mise en œuvre. »

La connaissance des spécifications de ces formats et l'absence de restriction quant à leur mise en œuvre permettent de développer des logiciels indépendants capables de comprendre et de produire des documents dans ces formats.

Les logiciels libres sont par nature interopérables grâce à leur code source ouvert ; ils implémentent presque toujours les standards ouverts.



Compatibilité
Dessin de Camille Moulin - CC-BY



Interopérabilité
Dessin de Camille Moulin - CC-BY

11 Liste des fonctions d'un programme utilisables par un autre programme.

12 Selon Wikipedia : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Interopérabilité>

Atouts pour une stratégie d'informatique durable

Indépendance technologique

Les formats propriétaires restreignent fortement les choix technologiques en orientant les utilisateurs vers des solutions fermées et donc peu évolutives ; ils limitent également le choix des prestataires – tant pour le déploiement que pour la maintenance – à l'éditeur officiel de la solution, ou à des prestataires sous-traitants choisis par lui.

Les standards ouverts et l'interopérabilité, quant à eux, permettent de concevoir sa solution pas à pas et de remplacer un élément lorsqu'il ne répond plus aux besoins de manière satisfaisante, mais également de maîtriser les cycles d'évolution et de mise à jour. Quant au choix des prestataires, il est infiniment plus large puisqu'il est alors possible de recourir à toute technologie compatible ou interopérable.

Pérennité des données

Lorsque les données sont stockées dans des formats fermés, elles ne sont accessibles qu'à l'aide des logiciels propriétaires spécialement conçus pour les lire ; et lorsque l'éditeur du format et du logiciel disparaît, ou qu'il ne maintient plus le logiciel, les données deviennent illisibles.

A contrario, le stockage des données dans un standard ouvert offre la garantie que l'on sera toujours en mesure de les lire, soit en utilisant un logiciel interopérant existant, soit en développant un logiciel répondant à des besoins spécifiques.

L'utilisation de standards ouverts représente pour le citoyen et les collectivités locales – notamment les mairies, stockant des données dont l'archivage et la conservation durable sont essentiels (les registres d'état civil, le cadastre...) – un intérêt considérable.

Des garanties d'accès

Utiliser des standards ouverts pour les données et documents que l'on diffuse dans le cadre de l'e-administration permet de s'assurer que les citoyens ne devront pas acheter un logiciel propriétaire souvent coûteux pour se renseigner ou accomplir leurs actes administratifs en ligne. Cela garantit également que, quels que soient l'ordinateur et le système d'exploitation utilisés, il y aura une solution pour lire ces données et en produire dans le même format, permettant ainsi de communiquer avec la collectivité.

Collaboration et partage des outils

Le logiciel libre permet une meilleure collaboration entre collectivités, et la certitude de pouvoir partager les bonnes pratiques. Les logiciels libres peuvent en effet être partagés librement entre les collectivités, ce qui permet de travailler avec les mêmes outils mais aussi de partager les améliorations que chacun a apportées à l'outil. Et lorsqu'une collectivité crée ou contribue à créer un nouvel outil, tous peuvent en bénéficier. Cela reprend des principes qui existent depuis longtemps dans le cadre du Plan stratégique de l'administration électronique : ne pas refaire ce qui a déjà été fait, travailler en commun ce qui peut l'être, pouvoir réutiliser gratuitement ce qui a déjà été financé sur l'argent public.

Des projets sont d'ailleurs nés sur ces principes, comme par exemple OpenMairie¹³, qui encourage les collaborations entre collectivités locales et fait la promotion de réalisations en logiciel libre pour le service public.

13 Pour plus d'informations sur OpenMairie : <http://www.openmairie.org/>

Des atouts pour la société

Les logiciels libres pouvant être copiés légalement par tous, ils sont le plus souvent téléchargeables gratuitement sur Internet. Cette gratuité présente des avantages considérables pour la réduction de la fracture numérique, tant du point de vue de la collectivité qui peut mettre en œuvre des projets de plus grande ampleur, que pour la diffusion des TIC auprès de l'ensemble des citoyens.

Réduire la fracture numérique et développer les usages

Opter pour des logiciels libres permet de réaliser des **économies substantielles** sur les projets informatiques tels que l'équipement d'un établissement scolaire, celui d'un Espace public numérique (EPN) ou encore la fourniture de matériel informatique à des publics peu fortunés.

Ainsi, pour le même budget, il est possible d'équiper les établissements et EPN de davantage de postes informatiques, ou de fournir du matériel informatique à des foyers plus nombreux. Cela présente également l'avantage d'éviter les problèmes liés à la gestion des licences d'utilisation lorsque les postes sont affectés à des utilisateurs multiples.

Plusieurs collectivités ont agi de la sorte, notamment en matière d'éducation, domaine considéré comme prioritaire en terme de réduction de la fracture numérique. Cette démarche s'applique également aux ordinateurs amortis d'un point de vue comptable, et fournis gracieusement par des entreprises ou des collectivités pour un but social (établissements scolaires, lieu d'accès public à Internet, associations...).

Au-delà des projets qu'une collectivité peut mettre en œuvre, le déploiement de logiciels libres et la **sensibilisation** à leur utilisation sont un bon moyen de lutte contre la fracture numérique.

D'un point de vue pédagogique, la possibilité de distribuer les logiciels libres permet de prolonger leur utilisation à l'extérieur. Le formateur ou l'animateur peut fournir à chaque participant un CD ou une clé USB permettant d'installer les logiciels sur son propre poste, et ceci en toute légalité.

Ainsi, on peut inciter tout citoyen à se doter de tous les outils nécessaires à la bureautique, à la navigation sur Internet et au courrier électronique, mais aussi à la lecture et à la création de fichiers multimédia, la publication assistée par ordinateur... gratuitement et librement, au lieu de grever le budget du foyer ou d'utiliser des copies illégales (contrefaçon).

Il existe de nombreuses associations locales (Groupes d'utilisateurs de Logiciels Libres ou GULL) partout en France. Leurs membres sont habitués à aider le grand public à découvrir et utiliser des logiciels libres. Ces associations sont partenaires de la plupart des collectivités ayant déployé des logiciels libres destinés à être utilisés par le public, et peuvent contribuer à de nombreuses initiatives reposant sur des logiciels libres.

Logiciel Libre, enseignement et citoyenneté à l'ère numérique

Promouvoir le Logiciel Libre dans l'enseignement secondaire est également un moyen de préparer les élèves à devenir des citoyens dans la société de l'information.

L'informatique étant de plus en plus présente dans notre vie quotidienne, il apparaît nécessaire de former nos jeunes à la comprendre, l'utiliser mais aussi la modifier et la concevoir. Or, la formation actuelle se heurte à deux principaux écueils : tout d'abord, elle ne forme qu'à l'utilisation de certains outils, sans donner les clés de compréhension des systèmes informatiques ni les bases de

programmation qui permettraient de développer un goût pour l'informatique chez l'ensemble des élèves ; ensuite cette formation est souvent axée sur les solutions (propriétaires) d'un éditeur particulier, enfermant ainsi les élèves dans l'utilisation de ces solutions au lieu de leur enseigner l'adaptabilité à une diversité d'environnements numériques.

La transparence du Logiciel Libre, la disponibilité de son code source et les libertés qui y sont associées en font naturellement un outil de formation, incitant à la curiosité et à l'initiative que les logiciels propriétaires – « boîtes noires » – ne permettent pas. Plus largement, seul le Logiciel Libre donne à ses utilisateurs les libertés leur permettant de prendre en main leur destinée numérique.

Exemples d'initiatives de collectivités

- La région Picardie a appliqué cette démarche en équipant ses Espaces publics numériques « Picardie en Ligne » de logiciels libres. Cela lui a permis d'acquérir un matériel informatique plus complet et plus performant. Pouvoir continuer à utiliser les logiciels en-dehors de l'EPN était un bénéfice supplémentaire pour le public.
- De la même manière, la mairie de Canteleu, en Seine-Maritime, a pu équiper les salles de classes des écoles primaires de 5 ordinateurs en logiciels libres, au lieu de 3 si elle avait opté pour des logiciels propriétaires. Les nombreux logiciels et contenus éducatifs libres, élaborés par des enseignants, permettent de profiter pleinement des postes de travail libres ainsi installés.
- La région Île-de-France a, pour sa part, distribué sur les trois dernières années 650 000 clés USB équipées en logiciels libres (un bureau mobile et 19 applications) à tous les lycéens et enseignants franciliens, comme outil pédagogique et d'échange de contenus. Plus récemment, elle a consacré 24 millions d'euros à l'élaboration d'un Environnement numérique de travail (ENT) libre voué à être utilisé par 1,2 million de Franciliens.
- Le Conseil général des Landes s'est associé à Landinux, une association locale d'utilisateurs de logiciels libres, pour mettre en place une action commune de sensibilisation du grand public au logiciel libre. Cette action s'est traduite par la publication d'un livret présentant de nombreux logiciels libres diffusé à 10 000 exemplaires.
- La mairie du XIII^e arrondissement de Paris a choisi d'équiper l'Espace libre des Olympiades, le plus grand Espace public numérique de France, avec 100% de logiciels libres. L'Espace libre offre 31 000 heures de formations assurées gratuitement par an à plus de 2 500 inscrits, en partenariat avec une dizaine de structures associatives ou institutionnelles locales.
- La région Réunion a fourni à tous les lycéens de seconde un bon d'achat leur permettant d'acquérir un ordinateur portable équipé de logiciels libres pour la rentrée 2010-2011. Les logiciels libres permettent aux élèves d'avoir le choix de l'ordinateur, tout en s'assurant que tous puissent utiliser les programmes nécessaires au travail en classe. Une « communauté POP » a également été mise en place autour du projet, pour que les référents informatiques dans les lycées et les professeurs, mais aussi les lycéens, puissent échanger et mieux utiliser l'outil.
- Le Conseil général des Deux-Sèvres a lancé en 2009 l'opération « 5 000 micros ». L'opération, en collaboration avec MAAF Assurances, a permis d'équiper les familles de collégiens dépourvus de matériel informatique et de les former à leur utilisation. Les machines sont équipées de logiciels libres, afin d'assurer le droit d'utiliser, de modifier, de diffuser les logiciels sans contrepartie.

Mener un projet Logiciel Libre

Outre les enjeux et opportunités abordés précédemment, choisir le Logiciel Libre offre la possibilité de profiter de la mutualisation des ressources. Mais, au-delà de la mise en œuvre du projet, il s'agit également d'accompagner les utilisateurs et surtout de les sensibiliser.

La mutualisation, un multiplicateur de retour sur investissement

Le mode de développement collaboratif du Logiciel Libre permet aux contributeurs d'un projet de mutualiser leurs ressources. Dans le cas de collectivités, les besoins communs étant nombreux, il est d'autant plus opportun de les mutualiser. Ainsi, au lieu que toutes les collectivités payent chacune pour un projet entier, un projet commun peut être mené grâce à un financement partagé.

Sur le même principe de mutualisation, une collectivité peut financer un projet libre dont d'autres collectivités pourront profiter. Par la suite, les évolutions apportées par l'une profiteront à toutes. De cette manière, la collectivité qui a réalisé le premier investissement ne se trouve pas lésée car elle profite des améliorations et des nouvelles fonctionnalités.

C'est ce qu'a fait la commune de Pierrefitte-sur-Seine, qui a développé un logiciel d'administration des EPN, EPNAdmin¹⁴, et a décidé de le mettre à disposition sous licence libre pour que d'autres communes puissent en profiter et y contribuer. La ville de Paris a pour sa part conçu un moteur de portail internet libre, Lutèce¹⁵, qu'elle met à disposition sur son site internet et qui est utilisé notamment par toutes les mairies d'arrondissement. La ville de Limoges, quant à elle, a été la première à investir dans un Espace numérique de travail libre faisant l'interface entre les écoles, les parents d'élèves et la mairie ; elle profite aujourd'hui des développements réalisés à la demande d'autres communes pour cet ENT¹⁶.

Il est également possible de mutualiser les retours d'expérience, la formation, l'expertise, afin notamment de répondre aux besoins qu'une collectivité seule n'est pas en mesure de satisfaire financièrement. Cela peut permettre, par exemple, de se doter d'une documentation complète sur l'utilisation de tel logiciel ou sur les problèmes rencontrés par les utilisateurs ou les administrateurs. Mutualiser les compétences peut également être le moyen pour des collectivités de disposer localement de personnes qualifiées pour administrer leurs systèmes d'information, ce que chacune des collectivités, isolément, ne pourrait pas se permettre.

Accompagnement et sensibilisation, facteurs clés de succès

Tout projet informatique comporte une partie tournée vers les utilisateurs, souvent déroutés face au changement d'outils. Cette partie comprend en principe une formation plus ou moins longue en fonction des outils.

En matière de logiciels libres et de standards ouverts, la sensibilisation des utilisateurs revêt une importance toute particulière. La connaissance des enjeux spécifiques – que ce soit du point de vue de l'« informatique durable », de la fracture numérique – et des opportunités offertes par les libertés associées au Logiciel Libre, permet d'associer les utilisateurs à la démarche de la collectivité et par là même de les intéresser à ces outils qu'ils découvrent.

De nombreuses villes utilisatrices de logiciels libres participent ainsi à la promotion du Logiciel Libre.

14 <http://epnadmin.net/>

15 <http://fr.lutece.paris.fr/fr/jsp/site/Portal.jsp>

16 http://www.iconito.fr/rubrique.php3?id_rubrique=8

L'événement « Libre en fête », qui se tient chaque année partout en France au début du printemps, est l'occasion pour elles de faire connaître le Logiciel Libre et ses enjeux.

Les Rencontres mondiales du Logiciel Libre (RMLL) qui réunissent des auteurs et des utilisateurs de logiciels libres du monde entier, sont un événement majeur. Chaque année, une nouvelle ville, un nouveau département et une nouvelle région contribuent à l'événement en l'accueillant et en participant à son organisation. Ce fut le cas de Vandœuvre-lès-Nancy (2006), d'Amiens et de la Région Picardie (2007), de Mont-de-Marsan et du Conseil général des Landes (2008), de la communauté urbaine de Nantes, du Conseil général de la Loire et du Conseil régional des Pays de la Loire (2009), et dernièrement de la communauté urbaine de Bordeaux, du Conseil général de la Gironde et de la région Aquitaine (2010). Le concours de la ville de Strasbourg, de la Communauté de Communes et de la région Alsace permettra d'organiser les Rencontres mondiales à Strasbourg en juillet 2011.

Guide pratique de la DGME à l'usage des collectivités

Pour répondre aux nombreuses interrogations sur l'utilisation de logiciels libres dans les administrations, la Direction générale de la modernisation de l'État (DGME) a publié un guide sous forme de questions/réponses¹⁷.

« Ce guide a pour vocation d'aborder simplement et précisément, au travers un jeu de questions/réponses, les interrogations que se posent les administrations dans le cadre du développement ou de l'utilisation de logiciels libres. [...]

Il aborde des thèmes qui vont des concepts de base – qu'est ce qu'une licence de logiciel libre ? – à des questions juridiques – comment exiger des composants libres dans son CCTP ? – en passant par des questions pratiques – comment trouver des logiciels libres ? –

Sa rédaction a vu le jour grâce au concours d'acteurs des administrations et des praticiens du libre et compté avec la validation de la direction des affaires juridiques du ministère des Finances qui complète ainsi son précieux apport lors du salon Linux 2007. »¹⁸

Il permet ainsi aux responsables concernés de mieux connaître et comprendre un environnement souvent encore nouveau à leurs yeux.

17 Guide pratique d'usage des logiciels libres dans les administrations : <http://www.april.org/guide-pratique-dusage-des-logiciels-libres-dans-les-administrations-dgme>

18 Voir supra.